



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

CHAPITRE 10 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D1.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D1 sous réserve que le total des points de la quadrette soit > 25.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La troisième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroulera en deux séances.

↪ Le classement final se fait par addition des points match (PM) obtenus à chacune des deux séances.

↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la quadrette championne est présente, elle sera en table 1.

DATE	22/09/2018
LIEU	BRUZ
ENGAGEMENT	72,00 € (18x4) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 quadrettes
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

CHAPITRE 11 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D2.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D2 sous réserve que le total des points de la quadrette soit < 73.

Tout joueur composant une quadrette, qualifié en D1 participant au championnat D2 entraîne la perte de la qualification de sa quadrette pour la compétition précédente.

L'épreuve comportera uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La deuxième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroulera en deux séances.

↪ Le classement final se fait par addition des points match (PM) obtenus à chacune des deux séances.

↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la quadrette championne est présente, elle sera en table 1.

DATE	13/10/2018
LIEU	BENODET
ENGAGEMENT	72,00 € (18x4) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	1 quadrette
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 3 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

CHAPITRE 12 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D3.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D3 sous réserve que le total des points de la quadrette soit < 26.

Tout joueur composant une quadrette, qualifié en D1 ou D2 participant au championnat D3 entraîne la perte de la qualification de sa quadrette pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La troisième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroule en UNE séance.

↪ La mise en place se fait de façon aléatoire. Si la quadrette championne en titre est présente, elle sera en table 1.

DATE	08/12/2018
LIEU	BRUZ
ENGAGEMENT	40,00 € (10x4) – jeune 8,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 quadrettes
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 3 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.